

2017_CT2_183

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

Le 11 mai 2017, le Conseil de Territoire du Pays d'Aix, s'est réuni en session ordinaire à la Salle des Fêtes Espace Georges Jouvin à Pertuis, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président du Territoire le 5 mai 2017, conformément à l'article L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – ALBERT Guy – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – AMIEL Michel – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BOUDON Jacques – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – CALAFAT Roxane – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – DAGORNE Robert – de SAINTDO Philippe – DELAVET Christian – DEVESA Brigitte – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – FREGEAC Olivier – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – HOUEIX Roger – LAFON Henri – LENFANT Gaëlle – LHEN Hélène – MALAUZAT Irène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MENFI Jeannot – MERCIER Arnaud – MERGER Reine – MONDOLONI Jean-Claude – MORBELLI Pascale – PELLENC Roger – PERRIN Jean-Marc – PIZOT Roger – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – ROUVIER Catherine – SALOMON Monique – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – SLISSA Monique – SUSINI Jules – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis

Etai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MORBELLI Pascale – ARDHUIN Philippe donne pouvoir à MALLIÉ Richard – BARRET Guy donne pouvoir à DAGORNE Robert – BENKACI Moussa donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – BONTHOUX Odile donne pouvoir à BOUDON Jacques – BUCCI Dominique donne pouvoir à SLISSA Monique – CESARI Martine donne pouvoir à CHARRIN Philippe – de BUSSCHERE Charlotte donne pouvoir à BALDO Edouard – DI CARO Sylvaine donne pouvoir à MALAUZAT Irène – FILIPPI Claude donne pouvoir à FABRE-AUBRESPY Hervé – MEÏ Roger donne pouvoir à MENFI Jeannot - MICHEL Marie-Claude donne pouvoir à MONDOLONI Jean-Claude - PAOLI Stéphane donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – SERRUS Jean-Pierre donne pouvoir à RAMOND Bernard – TERME Françoise donne pouvoir à AUGÉY Dominique – ZERKANI-RAYNAL Karima donne pouvoir à de SAINTDO Philippe

Etai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BORELLI Christian – BOULAN Michel – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CHAZEAU Maurice – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle – CIOT Jean-David – GARELLA Jean-Brice – GROSSI Jean-Christophe – GUINIERI Frédéric – JOISSAINS Sophie – JOUVE Mireille - LAGIER Robert – LEGIER Michel – NERINI Nathalie – PEREZ Fabien – POLITANO Jean-Jacques – PRIMO Yveline – PROVITINA-JABET Valérie – ROLANDO Christian – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Secrétaire de séance : Roxane CALAFAT

Monsieur Alexandre GALLESE donne lecture du rapport ci-joint.

RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE DU PAYS D'AIX

Aménagement du territoire

Déplacements, mobilité, transports et infrastructures

■ Séance du 11 mai 2017

03_2_07

■ Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

Madame le Président soumet pour avis au Conseil de Territoire le rapport suivant :

RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

Transports, Déplacements et Accessibilité

■ Séance du 18 Mai 2017

3276

■ Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

Monsieur le Président de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'A.D.A.V.A. (Association pour le développement du vélo, de la marche et des transports en commun dans le Pays d'Aix) a été créée en 1991 pour promouvoir le vélo comme mode de déplacement urbain. En 1998 elle a modifié ses statuts pour s'élargir à tout le Pays d'Aix et aux autres formes de déplacements respectueuses de l'environnement que sont la marche à pied et les transports en commun. Elle compte aujourd'hui 200 adhérents.

Elle mène depuis, sur le territoire du Pays d'Aix, plusieurs actions de sensibilisation en faveur des modes de déplacements alternatifs à la voiture individuelle.

Plus généralement, l'association entend initier ou soutenir les actions visant à améliorer les déplacements de toute nature et la sécurité des personnes, tout en réduisant les gaspillages, en protégeant l'environnement et en favorisant un aménagement équilibré du territoire.

L'association compte parmi ses membres des experts reconnus en matière de vélo et de transports collectifs en raison de leurs activités professionnelles actuelles ou antérieures.

Cette association est devenue un interlocuteur auprès des 36 communes qui constituent le Territoire du Pays d'Aix. Ses représentants ont notamment participé au groupe de réflexion sur la pratique et le développement du vélo comme mode de déplacement à part entière.

L'ADAVA a participé à la création de RAMDAM, Rassemblement d'Associations pour les Modes Actifs de Déplacements Alternatifs dans la Métropole Aix-Marseille-Provence, qui regroupe les cinq associations de promotion du vélo et des modes alternatifs à la voiture existantes sur le territoire de la métropole.

L'association sollicite en 2017 la Métropole Aix-Marseille-Provence pour subventionner les actions suivantes :

- la mise en œuvre d'un atelier vélo participatif permettant l'apprentissage de la réparation et l'entretien des vélos à moindre coût. Ce qui permet aux cyclistes de rouler en sécurité sur des vélos en bon état (lumières, freins, pneus, vitesses etc). Ouvert depuis le 3 novembre 2015 au 10 rue Herriot à Aix-en-Provence, il est accessible le mardi et jeudi de 16h30 à 19h. L'association souhaite conforter son fonctionnement en tissant notamment des partenariats avec les équipements sociaux pour développer des activités spécifiques à destination des jeunes. A terme, l'association souhaiterait embaucher un salarié qui permettrait l'extension des jours et des heures d'ouvertures de l'atelier.
- la mise en œuvre d'une école du vélo en ville pour adultes destinée à renforcer la sécurité de celles et ceux qui souhaitent utiliser leur vélo comme moyen de déplacement en ville. Elle

Métropole Aix-Marseille-Provence

fonctionne le samedi matin pour les particuliers et à la demande pour les salariés des entreprises et des administrations. Elle cible deux type de cyclistes : ceux qui ne savent pas faire de vélo, et ceux qui ont peur de circuler en ville. Pour les premiers elle propose un apprentissage dans un espace sécurisé, pour les deuxièmes un accompagnement progressif dans la circulation urbaine de la plus calme à la plus dense. Une recherche d'itinéraire personnalisé entre le domicile et le lieu de travail est également possible. L'école prête un vélo aux personnes n'en possédant pas. Elle est aussi ouverte à ceux et celles qui utilisent un vélo à assistance électrique. L'association souhaite mieux coupler l'école de vélo avec l'atelier maintenant que les cours sont donnés dans le quartier d'Encagnane.

- la réalisation de comptages vélo. L'objectif est de compter les cyclistes une fois par mois, si possible le même jour à la même heure dans différents endroits de la ville d'Aix. Cela permet de quantifier la pratique cycliste. 17 points de comptage ont été identifiés soit parce qu'il y a une forte fréquentation automobile soit parce que les aménagements cyclables sont prévus. Il s'agit de participer à terme à la mesure de l'évolution de la part des vélos dans les déplacements quotidiens.

Total de la participation demandée : 4 500 €, ce qui représente 18% du budget annuel des actions.

N° GU	Manif station + Date	Associ ation	Domai ne d'activi tés	Subve ntion N-1	Budget global de la manife station	Subvention sollicitée	Subvention proposée par la commission thématique	Conventi on d'objectif s Oui/non
2017_00173	Atelier vélo	ADAVA	Mobilité	3 000 €	20 200 €	3 800 €	3 800 €	non
2017_00174	Ecole de vélo	ADAVA	Mobilité		3 675 €	500 €	500 €	non
2017_00175	Comptag e vélo	ADAVA	Mobilité		1 225 €	200 €	200 €	non

Au vu de l'intérêt que présentent ces actions, il est proposé d'apporter un soutien financier à hauteur de 4 500 € à cette association.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La délibération n°HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Où le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Accusé de réception en préfecture 013-200054807-20170511-2017_CT_183- DE Date de télétransmission : 29/05/2017 Date de réception préfecture : 29/05/2017
--

Métropole Aix-Marseille-Provence

Délibère

Article 1 :

Est approuvée l'attribution d'une subvention de 4 500 € à l'association ADAVA.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Métropole ou son représentant est autorisé à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Article 3 :

Les dépenses en résultant seront prélevées sur la ligne de crédits n°6CCTD007 nature 6574 inscrits à la section de fonctionnement du Budget Annexe des transports Métropolitain.

Pour enrôlement,
Le Vice-Président Délégué
Mobilité, Déplacements et Transports

Jean-Pierre SERRUS

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_183-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017

OBJET : Aménagement du territoire - Déplacements, mobilité transports et infrastructures - Attribution d'une subvention à l'association ADAVA

Vote sur le rapport

Inscrits	91
Votants	69
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	69
Majorité absolue	35
Pour	69
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Territoire décide à l'unanimité de donner un avis favorable sur le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil de Territoire présents

Maryse JOISSAINS MASINI

Signé, le **23 MAI 2017**

Accusé de réception en préfecture
013-200054807-20170511-2017_CT2_183-
DE
Date de télétransmission : 29/05/2017
Date de réception préfecture : 29/05/2017